

CT GARTEMPE ET CREUSE

Bulletin d'informations



Le mot du Président de la Communauté de communes Vienne et Gartempe Michel Jarrassier



Edito

"L'Eau au sens large est un enjeu majeur pour la Communauté de Communes Vienne & Gartempe. Les élus de la collectivité sont attachés à distribuer une eau de qualité à leurs habitants mais également à préserver les milieux aquatiques garant d'un cadre de vie et d'un tourisme « vert » et halieutique. Ne rien faire face à la dégradation de la qualité de l'eau et la raréfaction de la ressource, entrainerait sans aucun doute une dégradation de nos paysages, un déclin de notre biodiversité et une difficulté d'adduction de l'eau potable. Le partage équilibré de l'eau entre les besoins sanitaires, économiques, agricoles et écologiques, doit être plus qu'au centre des débats dans un contexte de réchauffement climatique. Un territoire sans eau est un territoire sans vie.

La CCVG n'a pas attendu la prise de compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) pour agir sur la restauration de ses cours d'eau et de ses zones humides. Depuis le début des années 2000, elle signe des contrats territoriaux avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour réaliser divers travaux : restauration de la ripisylve (végétation des berges), aménagements d'abreuvoirs et de clôtures le long des berges, restauration morphologique du lit mineur (ajout de cailloux), rétablissement de la petite continuité écologique, plantations, ouverture de zones humides etc. Les contrats permettent également de financer des études comme celles de délimitation des zones humides qui permettent d'obtenir de la connaissance sur ces milieux patrimoniaux pour mieux les préserver. Ce sont de véritables « éponges » qui permettent de minimiser l'impact des crues en absorbant l'eau et qui soutiennent nos ruisseaux en la relarguant en été.

Il ne faut pas oublier non plus le travail de communication et de sensibilisation via les lettres d'information, le guide du riverain ou encore le site internet. Au-delà de ce travail fait en interne, la CCVG adhère aussi au Syndicat d'Aménagement Gartempe & Creuse (SYAGC) et au Syndicat Vienne et Affluents (SMVA) pour lesquels elle a transféré sa compétence GEMA ainsi qu'au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS) pour lequel elle a transféré sa compétence GEMA & PI.

Agir en amont sur les cours d'eau et les zones humides, c'est réduire l'impact des crues, retarder l'étiage et préserver la faune et la flore de nos vallées. C'est aussi minimiser les coûts de traitement de l'eau potable. Tous les travaux de restauration entrepris contribuent à retrouver des rivières et des zones humides fonctionnelles qui permettent de filtrer naturellement l'eau. Investir dans la préservation de l'eau, c'est préserver cette ressource vitale pour les générations futures."

SOMMAIRE

Un bilan annuel
satisfaisant

- p. 1

Les actions menées en
2021 et le bilan financier

- p. 2

Les actions agricoles

- p. 3

Les actions en zones
humides

- p. 4

Les actions en rivière

- p. 5

Les actions
complémentaires

- p. 6



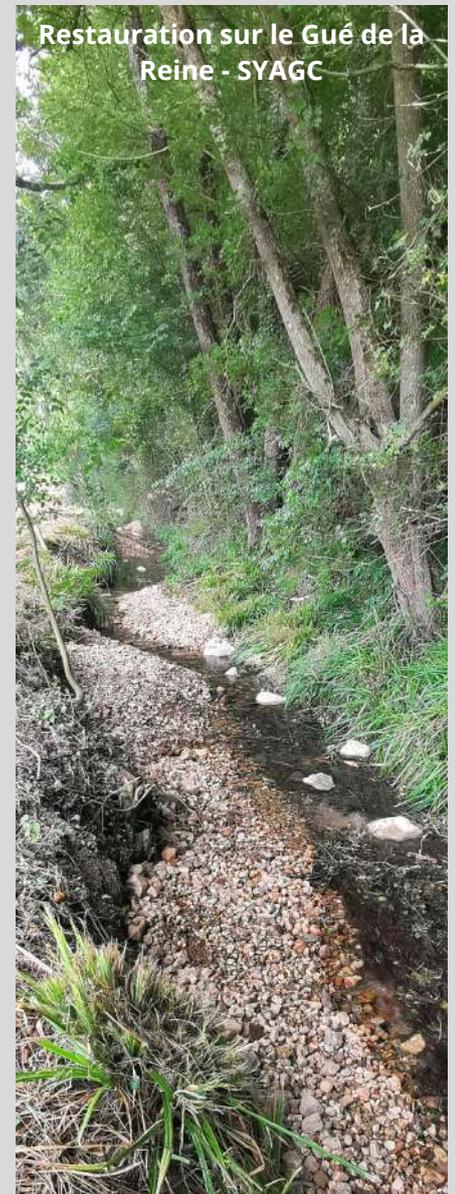
2ème année du CT Gartempe et Creuse Un bilan annuel satisfaisant

Cette année 2021 aura été légèrement moins mouvementée que la précédente puisque les maitres d'ouvrage ont su s'adapter à la situation sanitaire afin de mener à bien leurs missions. Néanmoins, certains d'entre eux avaient en charge la réalisation de deux années d'actions (reports de 2020), ce qui a pu rendre la tâche plus délicate. La météo quelque peu capricieuse de cet été a momentanément stoppé des chantiers en cours, induisant par conséquent des retards.

Cependant, le bilan réalisé par les maitres d'ouvrage est positif car une grande majorité des opérations prévues a été mise en œuvre ou leur annulation a été pleinement justifiée (problème d'accès, refus du propriétaire, déplacement du tronçon pour cause d'espèces protégées...).

De ce fait, sur les 1 219 447 € d'actions prévues en 2021 comptabilisant également les reports de 2020, ce sont finalement 714 290 € d'actions en faveur des rivières et des milieux annexes qui ont été menées à bien (hors frais de fonctionnement). Ce delta s'explique par quelques reports en 2022 (plantations, recharges granulométriques, inventaires...), certaines actions n'ont pas encore abouties (étude sur les grands ouvrages Gartempe par exemple) et d'autres ont été annulées (ex : remise en talweg à Journet).

Les actions sont financées par nos principaux partenaires financiers (l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Vienne) ainsi que par les maitres d'ouvrage signataires du contrat.



2021, seconde année du contrat, est un succès car la majorité des actions prévues a pu être réalisée, et ce malgré des conditions sanitaires et climatiques pas toujours favorables.

2022 sera la dernière année de ce contrat territorial. Un bilan technique et financier sera effectué et les partenaires se réuniront dans l'objectif de lancer une seconde phase du contrat territorial Gartempe et Creuse (2023-2025).



Les actions menées en 2021 par les différents intervenants

Le programme 2021 a permis de concrétiser toutes les actions ci-dessous listées :

- Aménagements d'abreuvoirs et de clôtures sur le Ris, le Salleron et le Corcheron ;
- Aménagements des chutes à l'aval de petits ouvrages sur le Gué de la Reine, le Ris, le Corcheron ;
- Restaurations du lit et des berges sur le Gué de la Reine, la Luire, le Ris, le Corcheron ;
- Mise en place d'indicateurs de suivi des cours d'eau : Gué de la Reine, Luire, Ris, Carte, Montant, Bussière ;
- Caractérisation des zones humides sur les bassins du Corcheron, du Vairon et du Salleron ;
- Animation et acquisition de zones humides sur les bassins du Corcheron, du Narablon, du Salleron, de l'Allochon et de la Gartempe ;
- Réouverture de zones humides sur l'Allochon et le Corcheron ;
- Etude d'aménagement de la continuité écologique sur les ouvrages de Busserais, Concise, la Boutelaye ;
- Etude de la dynamique des ruissellements sur le bassin de l'Allochon ;
- Communication auprès des agriculteurs du bassin du Gué de la Reine suite à l'étude sur les ruissellements ;
- Organisation d'une formation auprès des agriculteurs à Lathus St Rémy sur la gestion des prairies ;
- Plantation de haies sur la commune de Villemort ;
- Animations auprès des propriétaires d'étangs du bassin de la Carte ;
- Sensibilisation des enfants de l'école de Lathus St Rémy
- Amélioration des connaissances sur la faune via les inventaires sur les mammifères semi-aquatiques, les Mulettes, les Odonates.

Ces actions sont davantage décrites et illustrées dans les pages qui suivent.

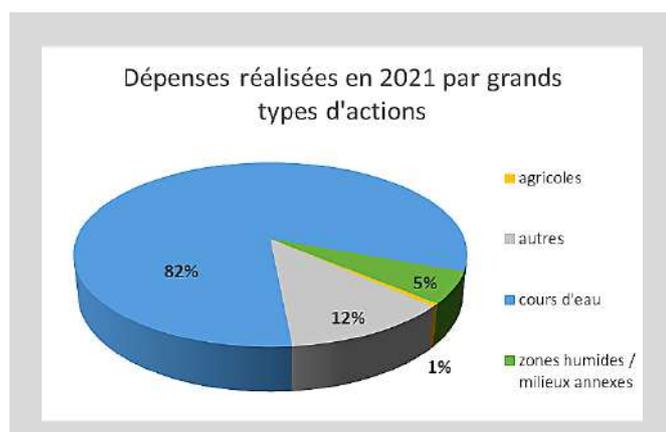
D'autres actions non financées par les partenaires ont également été réalisées. Il s'agit de l'arrachage de la jussie (Gartempe, Creuse et Anglin) et de la gestion de la végétation problématique sur la Gartempe et le Salleron.

Le bilan financier

Sur les 1.22 millions d'€ initialement prévus, les dépenses pour toutes les actions effectives (report 2020 + 2021) s'élèvent à 714 290 €. Cette somme ne prend pas en compte les dépenses liées aux actions financées hors contrat territorial (81 126 € TTC).

Aux dépenses 2021, s'ajoutent également celles liées à la communication sur les actions (site internet, plaquettes d'informations,...) ainsi que les charges liées aux postes de chargés de missions.

La majorité des dépenses concerne les interventions liées à la restauration des cours d'eau (82%). En effet, l'effort est décuplé car trois maitres d'ouvrage opèrent en la matière. Le second volet de dépenses (12%) est relatif aux activités complémentaires (sensibilisations scolaires, inventaires d'odonates,...). Viennent ensuite les actions en zones humides (5%).



A l'issue de cette seconde année du contrat territorial, les actions engagées ont été multiples et variées afin d'améliorer de façon pérenne l'état des milieux humides sur le territoire.

Les opérations programmées en 2022 sont très similaires, elles seront simplement menées sur des cours d'eau ou secteurs différents.



Les actions agricoles

Les actions de cette thématique sont majoritairement engagées par la Chambre d'agriculture de la Vienne et la Ligue de Protection des oiseaux (LPO).

La Chambre d'agriculture proposait de réaliser une **étude** afin de mieux appréhender la **dynamique des ruissellements** à l'échelle du bassin de l'Allochon. L'analyse des cartographies (pédologie, occupation du sol, pentes, ...) est en cours. Une prospection de terrain ultérieure validera les résultats ou permettra d'ajouter des éléments observés. Ce travail identifie ainsi les connexions au réseau hydrographique et permet de connaître les parcelles agricoles qui contribuent à la pollution des eaux.

Comme pour le bassin du Gué de la Reine, **des rencontres** seront ensuite organisées **avec les agriculteurs** concernés afin de discuter des résultats de l'étude et voir si certains changements de pratiques sont envisageables.

Des accompagnements individuels pourront également être proposés en fonction des demandes et du besoin signifié par les agriculteurs volontaires.



Dans ce registre agricole, la LPO a organisé un **chantier de plantations de haie**. Cette action a coûté 4120 €. Les bénévoles de la LPO, accompagnés par des élèves du lycée de Montmorillon, sont intervenus sur 800 ml situés sur la commune de Villemort.

Les 1.2 km restants qui n'ont pu être effectués sont reportés à 2022. Ces haies sont notamment un bon brise-vent, réduisent l'érosion des sols et sont le refuge de nombreuses espèces.



Par ailleurs, en collaboration avec la CIVAM, la LPO a réalisé une **intervention** le 20 mai 2021 **auprès de 12 agriculteurs** de Lathus St Rémy afin de **les familiariser avec les espèces observées dans les prairies et discuter avec eux des pratiques relatives aux intrants**.

Les actions de la Chambre d'agriculture et de la LPO permettent d'une part d'améliorer les connaissances et identifier les sources de pollutions ; et d'autre part d'engager les discussions avec les agriculteurs dans le but de réduire les pressions sur le milieu naturel. Les mêmes types d'actions sont programmés en 2022 sur des secteurs différents.



Les actions en Zones Humides

Sur cette thématique des zones humides, plusieurs maîtres d'ouvrage se sont mobilisés. On retrouve ainsi le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) et Vienne Nature (VN) dans le pilotage des actions.

Dans le CT Gartempe et Creuse, le CEN s'est proposé d'être porteur de **l'animation foncière**. En 2021, elle a été effective sur les bassins de la Gartempe, du Salleron, de la Benaize, du Narablon, du Corcheron et du Ris. **Les propriétaires de parcelles en zones humides sont rencontrés**. Des discussions sont engagées concernant les **pratiques favorables aux milieux et leur biodiversité**. Ce sont ainsi 439 ha de surfaces en zones humides qui ont bénéficié de l'animation foncière du CEN en 2021 sur les bassins suscités.

Lorsque cela est possible, le CEN peut faire **l'acquisition des parcelles** par l'intermédiaire de la SAFER. Des acquisitions ont été effectuées en 2021 pour une prairie humide de 68 ares à Antigny et pour une prairie de 4.4 ha en tête de bassin du Salleron.

Les aménagements en zones humides se sont caractérisés par la **réouverture de certains milieux** effectuée par les équipes en régie de la CCVG. Elles sont intervenues sur 0.26 ha du Corcheron et sur 0.83 ha de l'Allochon, pour un montant total de 9008 € TTC.

Par ailleurs, Vienne Nature réalise **des inventaires** qui permettent de **cartographier les zones humides** et de **connaître les espèces patrimoniales présentes**. Cette caractérisation a concerné les bassins du Corcheron (144 ha identifiés dont 112 à enjeux forts à très forts), du Vairon (112 ha dont 107 à enjeux forts à très forts) et une partie du Salleron. Ces actions d'inventaires se chiffrent à 13 000 € pour l'année 2021.

Ces informations sont fournies aux communes pour être intégrées aux documents d'urbanisme. Elle sont aussi utiles au CEN pour cibler l'acquisition des parcelles présentant de forts enjeux.

Ci-dessous, des exemples de zones humides diagnostiquées par Vienne Nature.



Toutes ces actions visent à améliorer les connaissances sur les zones humides de certains bassins. Lorsque des zones apparaissent dégradées, des opérations (par les maîtres d'ouvrage ou par les exploitants) sont engagées pour restaurer leurs fonctionnements naturels. Pour 2022, les actions proposées seront identiques mais concerneront d'autres bassins du territoire (Benaize / Luire / Asse / Narablon / Ris / Gué de la Reine).



Les actions en rivière

Les aménagements qui concourent à la restauration des fonctionnalités de cours d'eau dégradés sont engagés par le SYAGC, la CCVG et la FDAAPPMA86. La majorité du temps, ces interventions ont lieu sur des propriétés privées c'est pourquoi l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été nécessaire au préalable.

Pour réduire les dégradations liées aux piétinements des animaux, des **abreuvoirs** ont été **créés** et des **clôtures posées** aux abords du Salleron (413 m), du Corcheron (1934 m) et du Ris (1 abreuvoir). Ceux qui devaient être réalisés sur le Vairon sont reportés en 2022.

Afin de recréer des zones de fosses et radiers, restaurer des habitats et resserrer la zone d'écoulements, des **recharges en granulats** (blocs, pierres, cailloux) ont été **effectuées** dans le lit des cours d'eau suivants : Gué de la Reine (1.5 km), Luire (135 m), Ris (2.8 km), Corcheron (2.5 km). Les travaux sur le Vairon sont reportés à l'an prochain par manque de temps pour tout entreprendre durant la saison estivale 2021.

Des **protections de berge** ont également été **aménagées** sur des secteurs où l'érosion posait des problèmes de sécurité (Gué de la Reine et Ris).

De même, des **aménagements** ont consisté à améliorer le passage de la faune aquatique **au niveau de petits ouvrages** (1 sur le Corcheron, 3 sur le Gué de la Reine, 4 sur le Ris).

Toutes ces actions de restauration des milieux aquatiques réalisées en 2021 ont coûté 292 995 € TTC à la CCVG, le SYAGC a quant à lui déboursé 241 879 € TTC et la Fédération de pêche a dépensé 72 098 €.

Enfin, des **indicateurs de suivi** ont été **mis en place** afin de connaître l'état avant travaux et ainsi **déterminer l'impact des opérations sur l'état du milieu**. La CCVG a procédé à des mesures physico-chimiques sur la Bussière en 2021 pour 2671 € TTC. La FDAAPPMA86 a réalisé des pêches électriques sur le Ris, le Vairon et l'Allochon. Le SYAGC a quant à lui effectué une campagne de mesures pour déterminer l'état physico-chimique et l'hydrologie de ses affluents (Montant, Gué de la Reine, Luire, Plate, Ris, Carte) (plus d'infos en dernière page).



Aménagement d'un abreuvoir avec pose de clôture sur le territoire du SYAGC.



Travaux de restauration morphologique réalisés par la CCVG.



Une pêche électrique réalisée par la FDAAPPMA 86 avant travaux

L'ensemble des travaux menés par ces 3 maitres d'ouvrage a permis de restaurer au total 9.3 km de cours d'eau afin d'atteindre le bon état écologique. In fine la Creuse, la Gartempe, le Salleron, le Corcheron, le Vairon, l'Allochon, le Ris, la Luire et le Gué de la Reine ont pu bénéficier de ces opérations.



Les actions complémentaires

La CCVG et le SYAGC sont aussi intervenus pour **retirer les arbres dangereux et les embâcles problématiques** sur la Creuse, la Gartempe et le Salleron.

Pour perpétuer les efforts entrepris lors du précédent contrat territorial, des actions de **lutte contre la jussie** ont été menées, avec une équipe en régie pour la première fois au SYAGC. Cette équipe de 3 personnes durant 3 mois a permis l'arrachage de l'intégralité des massifs sur la Gartempe et 5 km sur la Creuse et l'Anglin, représentant un volume de 137 m³ de jussie. Cette opération a coûté au total 41 977 € (en fonds propres du SYAGC).

Une autre action du SYAGC concerne l'aide technique apportée à quelques propriétaires de plans d'eau sur le bassin de la Carte, pour une meilleure gestion de l'eau (4 étangs prioritaires ciblés).

Une **amélioration des connaissances** est de même engagée **concernant les libellules et les mulettes** (moules d'eau douce) potentiellement présentes sur les secteurs de travaux. Ainsi des inventaires ont été effectués sur plusieurs bassins (l'Allochon, le Corcheron, la Luire, le Ris et le Vairon). Il ressort que la vallée du Corcheron présente des enjeux forts concernant les mulettes car les 8 espèces patrimoniales recherchées y ont été retrouvées. Pour les comptages de libellules, l'Agrion de mercure (espèce protégée) a notamment été observé sur le Ris et la Luire.

De même, 76 **ouvrages ont été répertoriés par Vienne Nature**, constituant un **risque important pour la traversée des loutres**. Des aménagements vont être proposés sur les ouvrages prioritaires pour permettre leurs passages sans danger. Cette action a coûté 7500 €.

Enfin, la LPO effectue des **actions de sensibilisation**, l'école de Lathus St Rémy en a bénéficié cette année. Les **enfants** ont pu **appréhender le cycle de l'eau et les différents usages de l'eau**. Ils ont aussi pu **découvrir l'existence des invertébrés aquatiques**.



Abattage de peupliers dangereux en bord de Gartempe.



Mulettes des rivières observées sur une zone de travaux par Vienne Nature.



Découverte de la faune aquatique par les enfants de l'école de Lathus St Rémy.

Ces actions viennent compléter les travaux engagés par ailleurs car elles permettent d'avoir une meilleure connaissance du territoire grâce aux diagnostics et inventaires. Les actions non financées (embâcles, arbres dangereux, jussie) relèvent quant à elles de la prévention des risques d'inondations et de la lutte contre les espèces invasives. Ces actions concourent au maintien des milieux dans un bon état de fonctionnement.

FOCUS SUR :

Les analyses physico-chimiques opérées par le SYAGC



Durant cette année 2021, le SYAGC a mis en place une campagne de mesures sur les affluents Gartempe et Creuse dont il a la compétence. Ces **campagnes mensuelles** avaient pour objectif de **connaître la qualité physicochimique** sur les axes principaux et leurs affluents secondaires, de réaliser des mesures sur les secteurs avant travaux et de mettre à jour certaines pollutions diffuses. Ce sont 2 604 analyses physico-chimiques qui ont finalement été réalisées.

Les résultats des différents paramètres relevés ont permis aux agents du SYAGC de déterminer si les cours d'eau respectaient les classes de qualité pour atteindre le bon état.

Des pollutions agricoles ont été constatées sur l'ensemble des affluents. Les résultats sur l'année indiquent des qualités d'eau moyennes sur la majorité des points de prélèvements.

Par ailleurs, de **graves dysfonctionnements sont observés en aval de certaines stations d'épurations des eaux usées**, ce qui induit de fortes dégradations sur la Loire et le Ris. Cela est d'autant plus difficile pour le milieu quand les faibles niveaux d'eau ne permettent pas une dilution correcte des pollutions émises.



Des discussions doivent avoir lieu avec les représentants du monde agricole ainsi qu'avec les gestionnaires des stations d'eaux usées afin de trouver des solutions pour remédier à ces constats.

En complément, le SYAGC a également mené **des relevés de débits** (300 mesures) **sur tous les affluents** Gartempe - Creuse afin de **connaître l'évolution annuelle de leurs niveaux d'eau**. Il s'avère que ces **petits affluents ont souffert d'une période sèche particulièrement longue** de juillet jusqu'en décembre 2021 (moins prononcé sur le Ris) et ce, malgré les précipitations durant l'été. Ces petits cours d'eau ont donc débuté l'année avec un déficit indéniable, ce qui augure une suite défavorable.



SYAGC

Pour plus d'informations sur tout ce qui a été présenté dans ce document, vous pouvez contacter les organismes suivants :

- **Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse**
animation@contrat-gartempe-creuse.fr / 05 49 84 13 53
<http://contrat-gartempe-creuse.fr>
- **Communauté de communes Vienne et Gartempe**
environnement@ccvg86.fr / 05 49 91 07 53
- **Fédération de pêche de la Vienne**
contact@peche86.fr / 05 49 37 66 63
- **Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine**
poitiers@cen-na.org / 05 49 50 42 59
- **Ligue de Protection des Oiseaux France**
vienne@lpo.fr / 05 49 88 55 22
- **Vienne Nature**
contact@vienne-nature.fr / 05 49 88 99 04
- **Chambre d'agriculture de la Vienne**
accueil@vienne.chambagri.fr / 05 49 44 75 07



Cette plaquette a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.